

Communauté de Communes



Lure
Vançon
Durance

Le village - 04290 SALIGNAC
Tél. 04.92.34.46.75

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR

LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA CRECHE DE PEIPIN



CAHIER DES CHARGES ET MODALITES DE CONSULTATION

Date limite de réception des offres :

Mardi 29 Novembre à 12h00

Article 1 - Caractéristiques du marché et conditions de consultation

1.1 Type de procédure

Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

1.2 Négociation

La communauté de communes se réserve la possibilité de négocier avec les candidats sur tous les éléments de l'offre (prix, produits...). Le cas échéant cette négociation se fera avec l'ensemble des candidats soit par le biais d'entretiens soit par écrit.

1.3 Demande de précisions :

Des précisions pourront être demandées au candidat :

- lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée
- lorsque l'offre paraît anormalement basse
- en cas de discordance entre le montant de l'offre, d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant, d'autre part

1.4. Division en lots

Le présent marché de travaux est découpé en 2 lots :

- **Lot 1** : aménagements intérieurs
 - Démolition - dépose
 - Cloisons - Faux plafonds
 - Menuiseries intérieures
 - Electricité
 - Plomberie
 - Peinture

- **Lot 2** : aménagement extérieurs

Les candidats peuvent répondre pour un ou plusieurs lots.

1.5 Délais et lieu d'exécution

Les travaux devront impérativement être achevés **avant le 15 février 2017**. Les délais d'exécution sont fixés à 60 jours francs) à compter de la réception de l'ordre de service.

Il est rappelé que les délais impartis englobent le repliement des installations de chantier et la remise en état des lieux.

Les travaux sont à exécuter au sein du bâtiment Grand Champ de Peipin.

1.6 Précautions particulières

Le bâtiment Grand Champ étant un lieu multi fonctionnel (bibliothèque, mairie, bureau de l'accueil de loisirs,...), les travaux devront être conduits de sorte à minimiser au maximum la gêne occasionnée (bruit, stockage de matériel,...).

Des réunions de chantier sont à prévoir et inclure dans le présent marché :

- 1 au démarrage (état des lieux et programmation de l'exécution des travaux)
- 2 intermédiaires (avancement du chantier)
- 1 finale (état des lieux à la fin de l'exécution des travaux)

La participation d'au moins 1 personne de l'équipe de maîtrise d'œuvre aux réunions de chantier est indispensable.

Article 2 - Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- le présent cahier des charges
- les documents à produire par le candidat cités à l'article 9

Article 3 - Objet du marché et descriptif des travaux

3.1 Contexte

Créée en mai 2008, au centre du village de Peipin, la micro crèche « Lou Pichoun » est gérée par l'association du même nom.

A ce jour, la crèche rencontre des difficultés pour pouvoir accueillir les enfants dans des conditions optimales, la configuration actuelle des locaux nécessitant des travaux importants. Etant peu pertinent de faire de gros travaux dans ces locaux d'autant qu'ils restent exigües et soumis aux inondations lors des périodes d'orage, il était urgent de travailler sur un projet de relogement de la crèche.

Par conséquent, la Communauté de Communes Lure Vançon Durance, dans le cadre de sa compétence enfance jeunesse, a décidé d'acter le projet de déménagement de la crèche au rez-de-chaussée du Bâtiment de Grand Champ de PEIPIN composé des locaux de la ludothèque, de la salle ados et des anciens locaux de l'ERIC.

3.2 Nature du marché

L'opération consiste à restructurer et mettre aux normes les locaux d'une surface d'environ 180 m² situés au rez-de-chaussée du Bâtiment de Grand Champ de PEIPIN (anciens locaux de la ludothèque, de la salle ados et de l'ERIC) pour une crèche parentale.

3.3 Descriptif des travaux :

Pour information, l'équipe de la crèche, en partenariat avec la CCLVD a identifié les besoins en terme d'aménagement des nouveaux locaux. Ainsi pour :

- **l'entrée** : il faut prévoir un interphone avec ouvre-porte pour la porte de la mairie dans la mesure où les horaires d'ouverture de la crèche ne correspondent pas à ceux de la mairie et pour pouvoir accéder à la crèche il faut passer par le hall de la mairie.
- **le coin cuisine** : un coin cuisine existe déjà. Toutefois, il est nécessaire de déplacer l'évier afin de permettre deux entrées et ainsi de respecter les principes d'hygiène de « marche en avant » (une entrée pour le sale et une pour le propre).
- **la buanderie** : il faut prévoir une buanderie dans laquelle seront installés la machine à laver le linge et le sèche-linge, ainsi que le chariot et les produits d'entretien et de nettoyage. Là aussi, il faut deux entrées pour les mêmes principes d'hygiène. Cette buanderie devra être accolée à la salle de change afin que le linge souillé ne transite pas par les locaux d'accueil.
- **la salle de change/toilettes enfants** : la salle de change/toilettes enfants (moins de 4 ans) doit avoir un lavabo à taille enfant, deux toilettes à taille d'enfant et un plan de change qui comprend un lavabo/douchette. Il est éventuellement possible de garder celui qui est actuellement installé. Par ailleurs, il faut prévoir 2 distributeurs de savon et de papiers essuie-mains à proximité des lavabos.

A noter : Ces trois pièces (coin cuisine, buanderie et salle de change/toilette enfant) nécessitent des arrivées et évacuations d'eau, c'est pourquoi il est proposé de les regrouper autour d'une cloison et de l'arrivée d'eau existante.

- **le vestiaire pour le personnel** : le vestiaire sera installé à l'entrée dans la salle réfectoire. Il faudra y installer un lavabo. Un emplacement devra être réservé dans un des placards fermés du vestiaire pour ranger le chariot ménage.
- **l'espace rangement** : trois placards muraux dans la salle de réfectoire
- **la salle de restauration et d'activités sur table ou plus calme** : cette salle remplacera l'actuelle salle de la ludothèque. La nourriture sera livrée par l'entrée de cette salle juste à côté de la cuisine.
- **les deux dortoirs** : ces dortoirs (8 m² et 15 m²) doivent être suffisamment spacieux la crèche ayant fait la demande d'une 10^{ème} place.
- **la salle d'accueil et de jeux moteurs et de faire semblant** : cette salle remplacera l'actuelle salle de l'UTL. L'entrée de cette salle deviendra l'entrée de la crèche pour les familles accueillies.

Autres spécifications techniques au niveau des aménagements :

- Les prises électriques doivent être situées à 1m50 de hauteur pour la sécurité des enfants, il s'agirait de remonter celles existantes (à l'exception du bureau).
- De la même façon, les poignées de portes doivent se situées à la même hauteur (1m50).

Le présent marché comprend donc :

DESIGNATION (comprend main d'œuvre et fourniture)	Quantité
LOT 1	
Démolition - dépose	
Protection et sécurisation de la zone des travaux	1
Dépose de la menuiserie existante entre salle d'activité et espace dortoirs	1
Démolition cloisons	1
Dépose partielle des faux plafonds au droit des cloisons créées	1
Dépose de l'évier cuisine	1
Evacuation des gravas en déchetterie	
Cloisons - Faux plafonds	
Cloison Placostil 98/48 avec laine de verre 45 mm	60.10 m ²
Reprise et adaptation du faux plafond sur cloisons créées	1
Elévation et création d'une banque et cloison table de change en carreau de plâtre	17 m ²
Plateau bois sur la banque	1
Reprise des murs et cloison après démolition	1
Menuiseries intérieures	
Fourniture et pose de bloc porte isophonique prépeinte à âme pleine y compris quincaillerie et finition Largeur 900 mm (Largeur de passage utile minimum de 0.83m). * hauteur 2 040 mm (Dortoirs)	2 u
Fourniture et pose de bloc porte prépeinte a âme pleine y compris quincaillerie et finition Largeur 900 mm (Largeur de passage utile minimum de 0.83m). * hauteur 2 040 mm	5 u
Fourniture et mise en place d'une cloison mobile en séparation des dortoirs	1
Electricité	
Les luminaires sont conservés et déplacés suivant la distribution des locaux	1
Mise en sécurité de la zone de travaux	1
Modification de l'éclairage suivant la nouvelle distribution des locaux	1
Mise en conformité de l'appareillage h:1.50 m avec dépose et repose de l'appareillage électrique	1
Prise bipolaire + terre spécialisée 20 A	2 u
Prise bipolaire + terre 10/16 A	5 u
Protection par disjoncteur en tableau électrique	1
Alimentation et pose d'un bloc d'éclairage de sécurité 60 Lumens	2 u
Pose d'un interphone avec ouvre-porte pour la porte de la mairie	1
Plomberie	
Recherche par caméra thermique pour localisation des trames chauffantes avec mise en route de la chaudière	1
Réalisation des percements de plancher suivant les nouveaux emplacements des appareils sanitaires	1
Alimentation eau chaude depuis clarinette	1
Alimentation eau froide depuis clarinette	1
Evacuation PVC des appareils sanitaires y compris raccordement sur réseau existant	1
Fourniture et pose cuvette WC enfants avec robinet de chasse + faïence	2 u
Fourniture et pose lavabos double collectivité + robinetterie Presto prémélangeur pour enfants + faïence	1

Fourniture et pose lavabos simple collectivité + robinetterie mitigeur pour adulte + faïence	2
Pose de l'évier conservé + faïence	1
Peinture	
Peinture glycéro mat 2 couches y compris couche d'impression sur parement BA 13 et carreau de plâtre	137.20 m ²
Peinture glycéro mat 2 couches sur les portes	29.40 m ²
Reprise partielle en peinture sur support existant après démolition	1
Fourniture et pose de plinthes	61.20 ml
Reprise des sols après démolition des cloisons	1
Nettoyage	1

LOT 2

Extérieurs	
Mise en place d'une clôture de 20 ml x Ht 2m Comprenant 15 poteaux alizé vert Ht 2,30m Sceller dans du béton	
Pose de panneaux prestiline maille 200x55 vert L 2 m H 1,93 + pose d'un portillon Ht 1,50 m x l 1 m maille 200x50 mm vert	
Mis en œuvre d'un dallage en béton armé. Comprenant : terrassement, coffrage, ferrailage, coulage de 10,50m ²	
Mise en place de 23ml de onduglass martelé, transparent sur 1m de Ht pour sécurité enfants	
Dépose de 4 cadres en bois, 2,30 m x 1,90 m = 17,48m ² sur terrasse	
Mise en place d'une mousse pour protection de 10 poteaux en bois sur 1m de haut	
Pose de 2 portillons 1er : début escalier Ht 2m x l 1,20 et 2ème : accès terrasse Ht 1,50 x 1,40 m	

3.5 Photos



Article 4 - NETTOYAGE DU CHANTIER

L'entreprise doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont elle est chargée.

L'entreprise à la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'elle aura salies ou détériorées.

L'entreprise a la charge de l'enlèvement des déblais stockés et de leur transport en déchetterie.

Pour rappel, l'article 1.6 « Précautions particulières », prévoit une réunion de chantier à la fin de l'exécution des travaux. Cette dernière sera l'occasion de vérifier la bonne exécution des travaux ainsi que la propreté du chantier après travaux.

Article 5 - PRIX

Le prix comprend :

- les travaux demandés (main d'œuvre et fourniture)
- l'installation et le repliement du matériel
- les réunions de chantier
- la préparation du chantier
- le nettoyage du chantier

Article 6 - RETENUE DE GARANTIE

Il est appliqué sur les sommes dues à titre d'acompte une retenue de 5 % destinée à garantir le maître de l'ouvrage du paiement des sommes dont ce dernier peut être créancier à un titre quelconque, dans le cadre du marché. Elle peut être remplacée par une garantie à première demande.

La retenue de garantie ou la garantie à première demande sont libérés dans le délai d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie visé à l'article 44-1 du C.C.A.G. travaux, sauf si le représentant légal a signalé à l'entrepreneur et à la caution, par lettre recommandée, que l'entrepreneur n'a pas rempli toutes ses obligations.

Article 7 - PENALITES POUR RETARD DANS L'EXECUTION DES TRAVAUX

Lorsque les délais contractuels d'exécution des travaux déterminés à l'article 1.5 sont dépassés, le candidat encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée selon la formule suivante :

P = Pénalités

M = Montant du marché

R = Nombre de jours de retard

$$P = \frac{M \cdot R}{3000}$$

Le montant de ces pénalités sera notifié au titulaire du marché par lettre recommandée avec avis de réception, et retenu sur les sommes dues au titre des factures présentées.

Article 8 - PAIEMENT

8.1 Modalité de paiement

Les prestations, désignées au présent marché font l'objet de paiement sur présentation de facture et lorsque les travaux seront exécutés et conformes aux prestations demandées. L'unité monétaire de paiement est l'euro.

8.2 Présentation des factures

Outre les mentions légales, les factures devront comporter les indications suivantes :

- nom et adresse du fournisseur
- numéro de son compte bancaire ou postal
- la ou les prestations concernées
- le montant hors TVA
- le taux et le montant de la TVA
- le montant total TTC

8.3 Délais de paiement

Le délai global de paiement est de 30 jours.

Article 9 - Composition et présentation des offres

1.1 Documents à produire par le candidat

Les candidatures et les offres seront adressées à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Lure Vançon Durance – le village – 04290 SALIGNAC et cclvd@orange.fr

Les candidatures doivent contenir les documents suivants :

- présentation de l'entreprise
- attestation d'assurance "responsabilité civile de chef d'entreprise",
- références professionnelles des précédents chantiers similaires le cas échéant
- devis (proposition de prix unitaire HT et TTC)
- présentation des produits et matériaux utilisés
- planning prévisionnel de travaux daté et signé
- présent cahier des charges daté et signé

Le candidat fournira également les pièces suivantes dûment complétées, datées, paraphées à toutes les pages et signées par le représentant qualifié de la société ou les représentants :

- lettre de candidature
- déclaration du candidat
- acte d'engagement
- devis
- cahier des charges et ses annexes, complétés et signés
- déclaration de sous-traitance, s'il y a lieu

Ces formulaires sont téléchargeables sur le site :

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/formulaires-a-telecharger-0>

9.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 10 - Jugement des offres et critères d'attribution

Sera retenu l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur technique : 40 %

Intègre :

- Références professionnelles similaires
- Fiche produits et matériaux renseignée

Délai d'exécution des travaux : 20 %

Note 0 : non respect

Note 2 : respect du délai

Prix des prestations : 40 %

Les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement seront éliminées.

Une note de 0 à 5 sera donnée pour chacun des critères. Chaque note sera ensuite multipliée par le coefficient de pondération. Les résultats obtenus pour chaque critère seront additionnés pour donner la note finale du candidat. Les candidats seront classés par ordre décroissant de la note finale. Le candidat qui aura obtenu la note la plus élevée sera classé en numéro 1 par le jury.

Article 11 - Date limite de réception des offres et condition d'envoi

Les propositions devront être remises à la Communauté de communes avant le mardi 29 Novembre à 12h00.

Elles seront soit remises en main propre contre récépissé soit envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal. Un exemplaire sera aussi envoyé par e.mail.

ATTENTION : Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heures limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Article 12 - Adresse où les offres doivent être transmises

Les propositions devront être remises à la Communauté de communes à l'adresse suivante : M. le Président de la Communauté de communes Lure Vançon Durance - Le Village - 04290 SALIGNAC et par mail, à l'attention de M. le Président à l'adresse suivante : cclvd@orange.fr

Article 13 - Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Communauté de communes Lure Vançon Durance : 04 92 34 46 75 ou cclvd@orange.fr

Par ailleurs, une visite sur place devra être effectuée par les entreprises avant la remise des offres.

A cette fin, veuillez adresser votre demande à la Communauté de communes par mail à l'adresse suivante : cclvd@orange.fr

Lu et accepté

Lu et accepté

Date :

Date :

La communauté de communes de Lure Vançon Durance

Le titulaire du marché

Annexe 1 : Devis Lot 1

DESIGNATION (comprend main d'œuvre et fourniture)	Quantité	Montant HT
LOT 1		
Démolition - dépose		
Protection et sécurisation de la zone des travaux	1	
Dépose de la menuiserie existante entre salle d'activité et espace dortoirs	1	
Démolition cloisons	1	
Dépose partielle des faux plafonds au droit des cloisons créées	1	
Dépose de l'évier cuisine	1	
Evacuation des gravas en déchetterie		
Cloisons - Faux plafonds		
Cloison Placostil 98/48 avec laine de verre 45 mm	60.10 m ²	
Reprise et adaptation du faux plafond sur cloisons créées	1	
Elévation et création d'une banque et cloison table de change en carreau de plâtre	17 m ²	
Plateau bois sur la banque	1	
Reprise des murs et cloison après démolition	1	
Menuiseries intérieures		
Fourniture et pose de bloc porte isophonique prépeinte à âme pleine y compris quincaillerie et finition Largeur 900 mm (Largeur de passage utile minimum de 0.83m). * hauteur 2 040 mm (Dortoirs)	2 u	
Fourniture et pose de bloc porte prépeinte a âme pleine y compris quincaillerie et finition Largeur 900 mm (Largeur de passage utile minimum de 0.83m). * hauteur 2 040 mm	5 u	
Fourniture et mise en place d'une cloison mobile en séparation des dortoirs	1	
Electricité		
Les luminaires sont conservés et déplacés suivant la distribution des locaux	1	
Mise en sécurité de la zone de travaux	1	
Modification de l'éclairage suivant la nouvelle distribution des locaux	1	
Mise en conformité de l'appareillage h:1.50 m avec dépose et repose de l'appareillage électrique	1	
Prise bipolaire + terre spécialisée 20 A	2 u	
Prise bipolaire + terre 10/16 A	5 u	
Protection par disjoncteur en tableau électrique	1	
Alimentation et pose d'un bloc d'éclairage de sécurité 60 Lumens	2 u	
Pose d'un interphone avec ouvre-porte pour la porte de la mairie	1	
Plomberie		
Recherche par caméra thermique pour localisation des trames chauffantes avec mise en route de la chaudière	1	
Réalisation des percements de plancher suivant les nouveaux emplacements des appareils sanitaires	1	
Alimentation eau chaude depuis clarinette	1	
Alimentation eau froide depuis clarinette	1	

